



Confédération Nationale du Travail

Syndicat CNT 30

6, rue d'Arnal 30000 NÎMES

cnt.30@cnt-f.org

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 08/12/02015

LA CNT 30 DENONCE LA SUPPRESSION DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES DEMANDEUR-EUSES D'EMPLOI

Par un délibéré de ce lundi 7 Décembre 2015 actant l'adoption de tarifs dits sociaux, le conseil communautaire de l'agglomération Nîmes métropole a entériné de facto la suppression de la gratuité des transports pour les demandeur-euses d'emploi sur plusieurs villes clés de l'agglomération, dont Nîmes.

Acquis par les mouvements de chômeur-euses à la fin des années 90, la gratuité permettait à nombre de précaires, de pouvoir assurer leurs démarches ou leurs déplacements quotidiens. A l'heure où les agences Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes, Cap emploi, et les établissements sociaux sont relégués en périphérie des villes, où les chômeurs et chômeuses sont invité-es à multiplier les démarches ou à cumuler les emplois précaires, le service public se retire.

Parmi les publics les plus précarisés, les jeunes demandeur-euses d'emploi demeurent pour la plupart sans ressources propres, et devront demain trouver coûte que coûte les moyens de satisfaire à une tarification inaccessible Cette situation ne peut perdurer. Elle constitue de fait une double peine pour les travailleur-euses sans emploi déjà confronté-es à l'actuelle convention de l'UNEDIC (rallongement du délai de carence, mascarade du droit rechargeable, flicage des chomeur-euses..).

A travers ces mesures toujours plus excluantes, le gouvernement comme l'agglomération exercent ainsi une violence sociale inacceptable envers les populations les plus fragiles.

Notre organisation syndicale demande donc le retour immédiat de la gratuité pour les demandeur-euses d'emploi, les apprenti-es, et pour toutes les personnes en situation précaires à minima, et à terme l'extension de la gratuité des transports à tou-tes les travailleur-euses.